



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : 003454 1353



F 111720

○ Antwerpen-Limburg

tél : 03 221 86 11

○ Oost & West -Vlaanderen

tél : 09 244 77 11

○ Brabant

tél : 02 674 57 11

✗ Wallonie

tél : 081 432 611

Rési code :

1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : <u>M. H. de</u>	Nom, Prénom : <u>[REDACTED]</u>
N° carte d'identité : <u>[REDACTED]</u>	Adresse : <u>Rue Emile Boudhuc 63 gauche</u>
N°TVA : BE <u>895 736 899</u>	CP + Commune : <u>6700 Hoboy</u>
Tél. : <u>[REDACTED]</u>	Tél. : <u>[REDACTED]</u>

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270 ☒ mise en usage ☐ modification ☐ extension	☒ Art 86	☐ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
☐ mobile ☐ temporaire	☐ Art 87	☐ Art 278	☐ Unité de travail domestique
☐ Art 274 ☐ périodique ☐ contrôle	☐ Art 88	☐ Art	☐ Parties communes
☐ Art 276 ☐ renforcement ☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation	☐ Art	☐ Art	☐ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	☒ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° :	Index jour :	Index nuit :
Données installation	Protection branchement (A) : ☐ 020 ☐ 025 ☐ 032 ☐ 040 ☐ 050 ☒ 063 ☐ 080 ☐ 100		
	Conçue pour U _N : ☒ 230 V ☐ 3x230 V ☐ 3N400 V		
	Courant nominal maximum (A) : ☐ 020 ☐ 025 ☐ 032 ☐ 040 ☐ 050 ☒ 063 ☐ 080 ☐ 100		
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4</u> X <u>16</u> mm ² - Type : <u>2x13</u>		
	Dispositif diff. gén. : <u>63</u> A / <u>300</u> mA		
	Nombre de tableaux : <u>1+1</u>		
	Type de prise de terre : ☒ boucle de terre ☒ barres / piquets		
	Nombre de circuits terminaux : <u>20+1</u>		

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☒ Appareils	☒ Matériel	☒ >/section	☒ Schémas	☐ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>275</u> Ω		☒ Isolement général : <u>10</u> MΩ		☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	<u>[REDACTED]</u>
☒ Néant	
Infractions Installation existante	
☒ Néant	
Remarques	Visa GRD ou mandataire :
☒ Néant	

Conclusion(s) :

☒ La nouvelle installation est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
☐ L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : OTTO G

Agent n° : 3553

Date : 20/09/2010

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position : 3 ☒ Schéma(s) unifilaire(s) : 3

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

30/09/2011 (*)

☒ par le même organisme de contrôle.



OTTO Grégory
3454

MATT ELEC

MATT TENS VINCENT

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE & INDUSTRIELLE
DOMOTIQUE - PHOTOVOLTAÏQUE

MATT-ELEC

RUE DU POINT D'ARRET, 6
6724 RULLES

+32 (0) 474/39.58.74
info@matt-elec.be

TVA BE0895.736.897

ENR. 11-26-11

DATE RECEIVED

SIGNATURE

ELITE RESEARCH

NON...

PRENOM :

ADRESSE CHANTIER : ADRESSE FACTURATION :

Rue Emile Baudrux, 63
6720 Habay

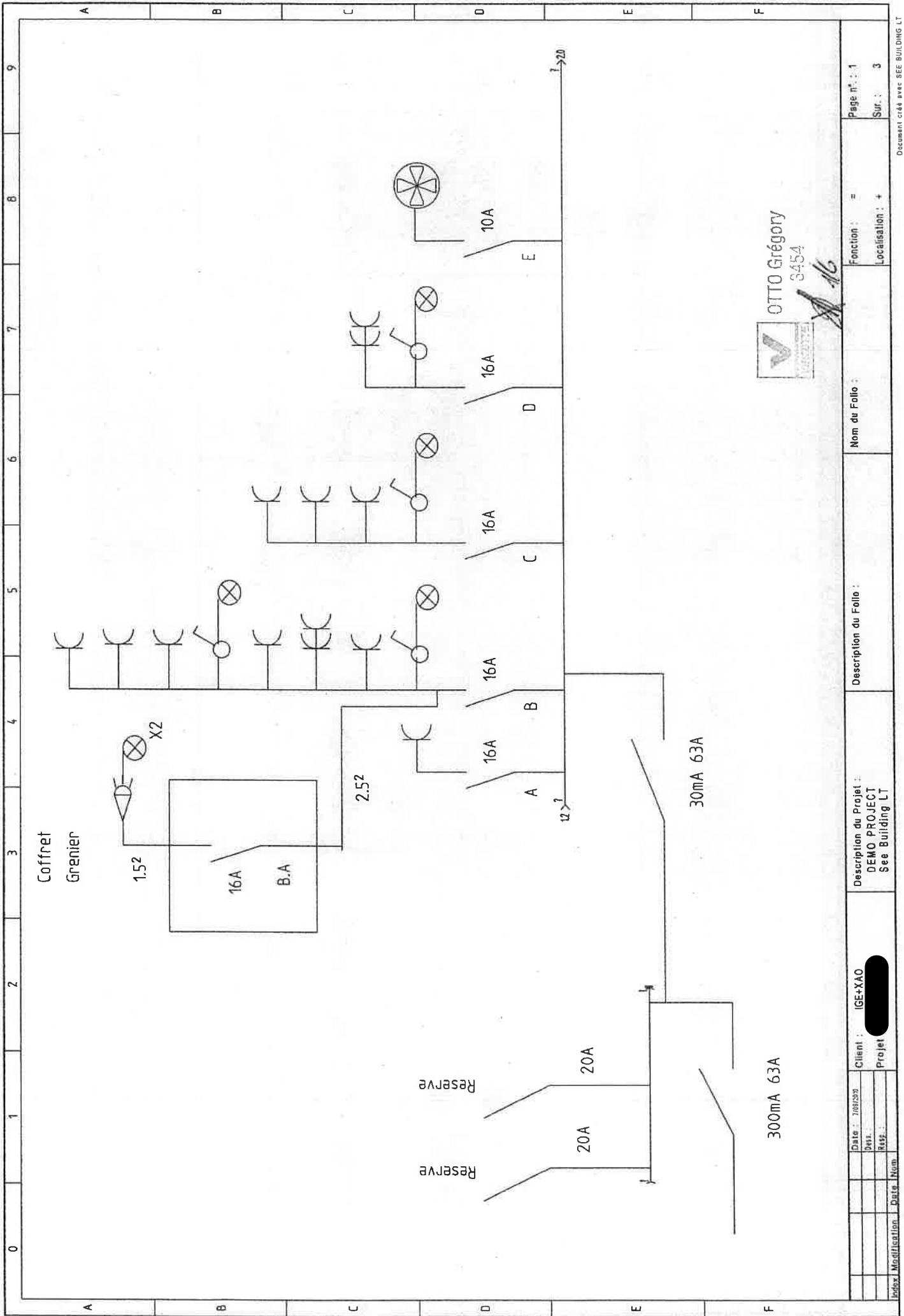
CADRE RESERVE A VINCOTTE

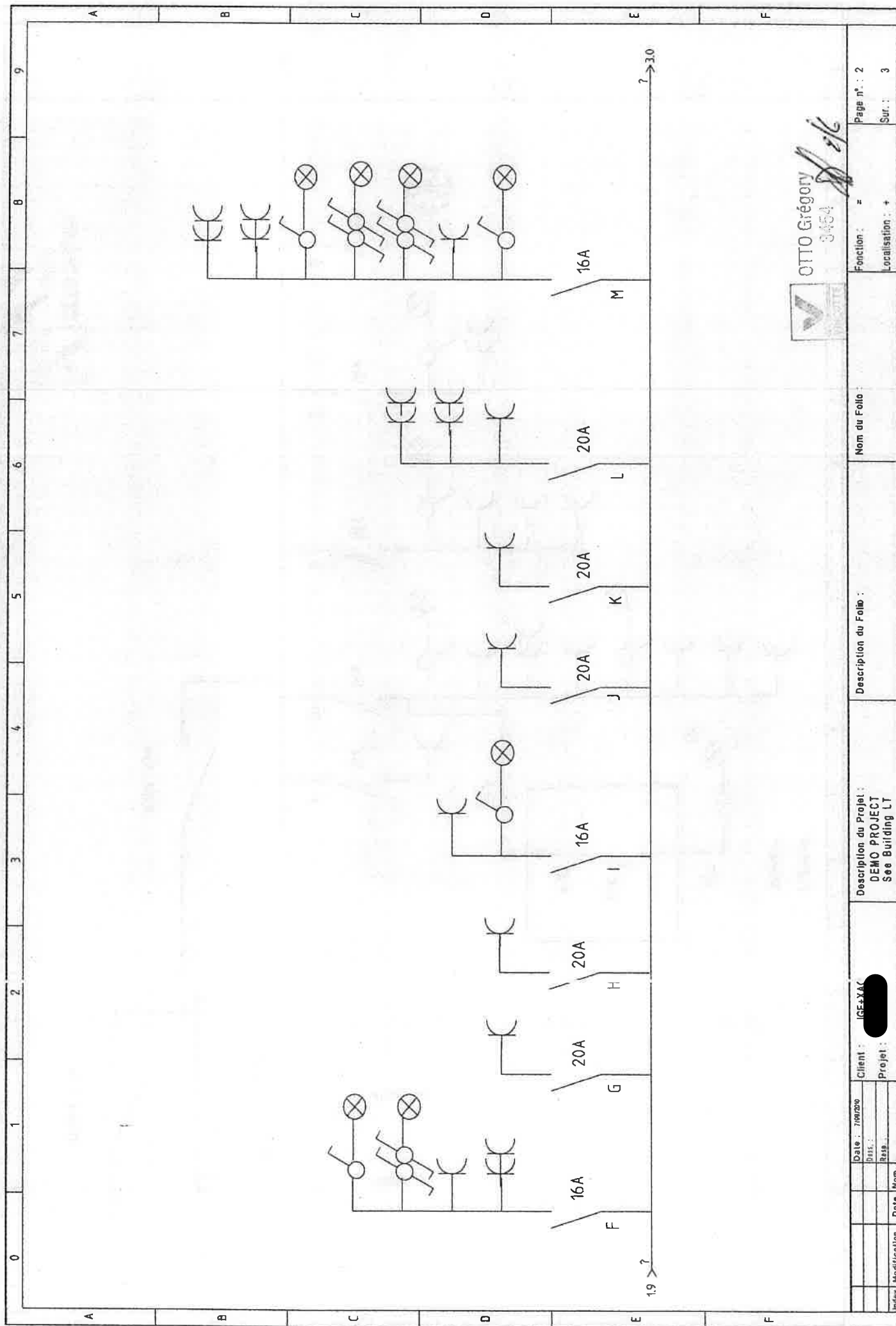


OTTO GREGORY

30/09/10.

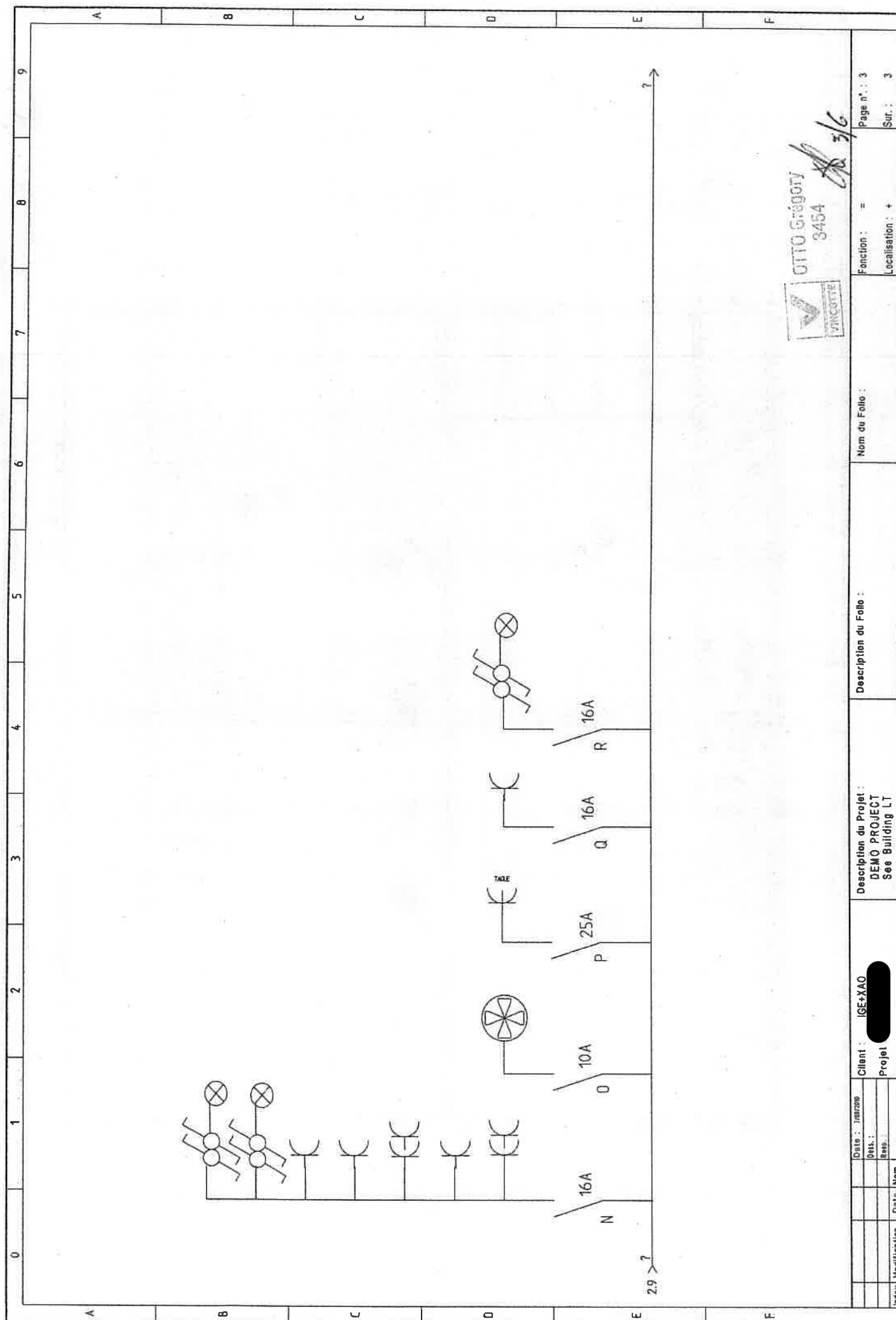
[illegible]

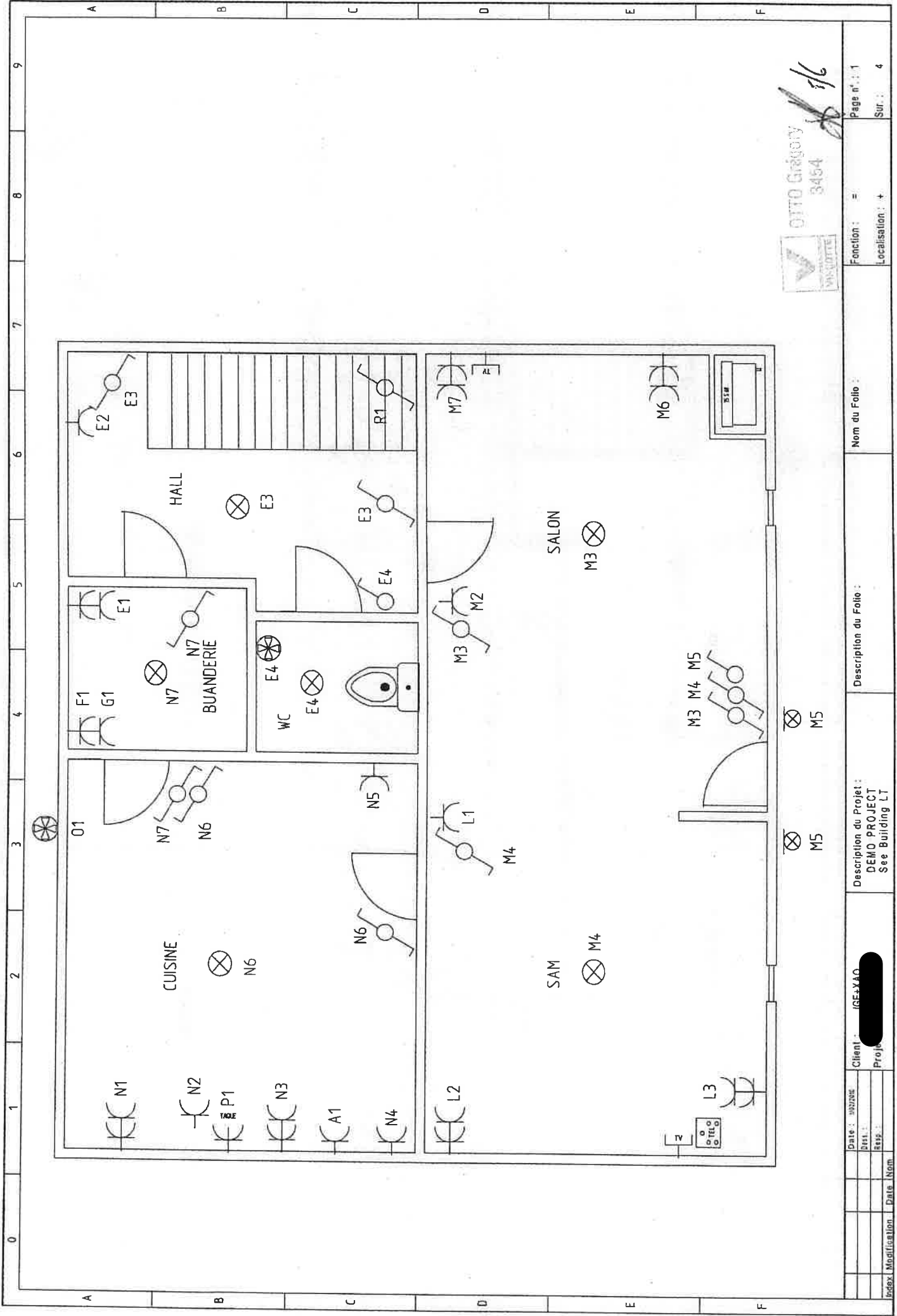




OTTO Grégory
3454

				Date : 7/09/2009		Client : IGEXAC		Description du Projet : DEMO PROJECT See Building LT		Description du Follo :		Nom du Follo :		Fonction : =		Page n° : 2	
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											
				Date :		Projet :											





OTTO Gregory
3454

Date : 09/07/2006		Client : JGE+YAO	Description du Projet : DEMO PROJECT See Building LT	Nom du Folio :		Fonction : =	Page n° : 1
Index	Modification	Date	Nom			Localisation : +	Sur : 4

